

Page : 1/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.02.2017 Numéro de version 15 Révision: 10.02.2017

1 Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- Identificateur de produit
- Nom du produit: Methanephrines by Column Test, REAG 7
- · Code du produit: 1895513
- · Emploi de la substance / de la préparation Réactif ou composant de laboratoire in-vitro
- · Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Bio-Rad Laboratories AG

Nenzlingerweg 2 CH-4153 Reinach BL

Tel: +41-61-717-95-55 *Fax:* +41-61-717-95-50

· Service chargé des renseignements:

support technique:

E-mail: cts-ce@bio-rad.com · Numéro d'appel d'urgence: GBK Gefahrgut Büro GmbH Tel.: 0049(0)6123-84463

2 Composition/informations sur les composants

- · Préparations
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:

7681-57-4 disulfite de disodium

Eye Dam. 1, H318; 🗘 Acute Tox. 4, H302

50-100%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

· Classification de la substance ou de la préparation

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- · Éléments d'étiquetage
- · Éléments d'étiquetage SGH Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- · Pictogrammes de danger





GHS05

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

disulfite de disodium

· Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. Se laver soigneusement après manipulation.

(suite page 2)



Page : 2/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.02.2017 Numéro de version 15 Révision : 10.02.2017

Nom du produit: Methanephrines by Column Test, REAG 7

(suite de la page 1)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

4 Premiers secours

· Remarques générales:

Recourir à un traitement médical.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Faire vomir si le patient est conscient. Demander l'aide d'un médecin.

Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Dioxyde de soufre (S02)

NaOx

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière.

Porter un vêtement personnel de protection.

Porter un appareil de protection respiratoire.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)



Page: 3/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version 15 Révision: 10.02.2017 Date d'impression: 13.02.2017

Nom du produit: Methanephrines by Column Test, REAG 7

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs



Page : 4/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.02.2017 Numéro de version 15 Révision: 10.02.2017

Nom du produit: Methanephrines by Column Test, REAG 7

(suite de la page 3)

Propriétés physiques et chimiques	
Indications générales	
Aspect:	
Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	3,5
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	~150 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	: Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité à 20 °C:	$1,48 \text{ g/cm}^3$
Masse volumique à 20 °C:	1,100-1.200 kg/m³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau à 20 °C:	~650 g/l
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de soufre (SOx)

NaOx

- CH



Page : 5/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.02.2017 Numéro de version 15 Révision : 10.02.2017

Nom du produit: Methanephrines by Column Test, REAG 7

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

- · Toxicité aiguë
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

12 Informations écologiques

- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

(suite page 6)



Page: 6/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 13.02.2017 Numéro de version 15 Révision: 10.02.2017

Nom du produit: Methanephrines by Column Test, REAG 7

(suite de la page 5)

· Groupe d'emba	llage
-----------------	-------

· ADR, IMDG, IATA

néant

· Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:

Non

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Non applicable.

convention Marpol et au recueil IBC

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

15 Informations relatives à la réglementation

- · Éléments d'étiquetage SGH Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- · Pictogrammes de danger





GHS05

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

disulfite de disodium

· Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

Se laver soigneusement après manipulation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales:
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- · VOC (CE) 0,00 %
- · VOCV (CH) 0,00 %

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 7)



Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.02.2017 Numéro de version 15 Révision: 10.02.2017

Nom du produit: Methanephrines by Column Test, REAG 7

(suite de la page 6)

· Service établissant la fiche technique:

Bio-Rad Laboratories GmbH Heidemannstrasse 164 D-80939 Munich

· Contact:

Technical Support:

E-Mail: cts-ce@bio-rad.com

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

- CH